

*A l'attention des directions et responsables
des mesures de l'ANQ des cliniques de
psychiatrie pour adultes, ainsi que
d'enfants et d'adolescents*

Berne, 29 octobre 2025

ANQpsy : adaptations du plan de mesure, format SpiGes & chute en psychiatrie gériatrique

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer des modifications apportées au plan de mesure Psychiatrie pour l'année de mesure 2026 (valables à partir du 1^{er} janvier 2026) et vous remercions d'en prendre connaissance :

Reprise du format SpiGes, ainsi que des définitions des cas et sites

Comme annoncé dans le Update Mailing du 23 juillet 2025, l'ANQ adoptera à partir de l'année de mesure 2026 le format SpiGes. Nous reprenons les dénominations des variables ainsi que les définitions des cas et des sites de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et de SwissDRG SA. Ce changement nécessite une révision du manuel de mesure, en particulier du chapitre 5 (définition des cas). Dans le cadre de cette adaptation, les manuels de la psychiatrie pour adultes et de la psychiatrie d'enfants et d'adolescents ont été fusionnés en un seul et même [manuel des mesures](#).

Le numéro d'identification du patient (PID) ne figure pas dans le set de données SpiGes. Cette variable était à ce jour utilisée par l'ANQ pour analyser les réadmissions dans la propre clinique. Ces évaluations restent possibles en téléchargeant des variables supplémentaires dans le tableau de bord des résultats (voir documents ci-après).

La décision d'adopter le format SpiGes, ainsi que les définitions des cas et sites a également nécessité une adaptation des documents suivants :

- Contrôle et validation des données [PA – version 6.0](#) | [PEA – version 6.0](#) valable à partir de l'année de mesure 2026
- Définition des données [PA – version 9.0](#) | [PEA – version 8.0](#) valable à partir de l'année de mesure 2026

L'ANQ adopte le format XML pour les variables SpiGes conformément aux directives de l'OFS. Le fichier de données OFS remplacera donc à l'avenir la transmission du set de données minimal OFS (MB) et du set de données complémentaires en psychiatrie (MP) dans la livraison de données à l'ANQ. Les autres fichiers (données de mesure et variables supplémentaires facultatives) continueront d'être transmis sous forme de fichiers CSV ou Excel. Les modèles pour la saisie des données (fichiers Excel) sont en cours d'actualisation et seront également mis en ligne sur le portail web d'ici la fin de l'année.

Important : pour l'année de mesure 2025 (transmission des données en mars 2026), la procédure actuelle reste applicable, avec la transmission d'un ensemble de données MB et MP au format CSV ou Excel habituel !

Relevé des mesures limitatives de liberté

Pour la psychiatrie d'enfants et d'adolescents, le Groupe qualité Psychiatrie a décidé, lors de sa séance du 18 juin 2025, de ne plus séparer les isolements pour raisons infectieuses ou somatiques à partir de l'année de mesure 2026. En psychiatrie pour adultes, les isolements pour des raisons psychiatriques et infectieuses/somatiques continueront en revanche d'être relevés et évalués séparément.

Le tableau 5 du manuel des mesures fournit un aperçu des mesures à documenter. L'instrument de relevé MLL est actuellement en cours de révision ; les adaptations respectives seront intégrées ultérieurement au document.

Relevé des chutes en psychiatrie gériatrique

À partir du 1^{er} janvier 2026, les **cliniques de psychiatrie gériatrique (type de clinique V)** relèveront les chutes et leurs conséquences conformément à la définition de l'ANQ. Les données seront transmises à l'ANQ via moniQ, conjointement avec les données spécifiques à la psychiatrie. Vous trouverez des informations sur la mesure sans publication dans le manuel des mesures et dans le [concept de chute](#).

Les documents susmentionnés et accessibles en ligne *Définition des données PA*, ainsi que *Contrôle et validation des données PA* ont été complétés conformément au relevé des chutes. Ils précisent le format et les données supplémentaires nécessaires à une transmission correcte des données.

Nous remercions les cliniques de psychiatrie gériatrique de bien vouloir remplir le [questionnaire de l'enquête](#) jusqu'au vendredi 28 novembre 2025, de communiquer à l'ANQ les coordonnées des personnes chargées du relevé des chutes en psychiatrie gériatrique et de confirmer le début des mesures à partir du 01.01.2026.

Une **séance d'information en ligne** sur le relevé des chutes en psychiatrie gériatrique aura lieu le jeudi 4 décembre 2025, de 10h à 11h. La séance sera traduite simultanément en français.

Vous trouverez les détails de la formation sur le [portail web de l'ANQ](#). Les personnes intéressées peuvent volontiers s'inscrire par e-mail à : psychiatrie@anq.ch.

Nous restons à votre entière disposition pour toute question ou information complémentaire.

Avec nos cordiales salutations, ANQ



Muriel Haldemann
Responsable du domaine Psychiatrie



Denise Steinhauser
Cheffe de projet du domaine Psychiatrie

Vos personnes de contact

Muriel Haldemann, 031 511 38 47, muriel.haldemann@anq.ch

Denise Steinhauser, 031 511 38 45, denise.steinhauser@anq.ch